



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 77016

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la carte d'identité nationale électronique et sécurisée (INES). Suite à l'annonce récente du lancement prochain de l'INES, certaines associations ont manifesté leurs craintes quant au respect de la protection des libertés individuelles. En effet, ce projet prévoit de doter les cartes d'identité nationales et les passeports français d'une puce contenant des éléments biométriques, avec notamment les empreintes digitales et une photo numérisée. Ces bases de données remplaceront les fichiers d'état civil des mairies. Par conséquent, cette réforme fait craindre à certains de nos concitoyens des risques potentiels tels que le piratage, une utilisation outrancière par des services administratifs ou de simples défaillances techniques. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de rendre compatible l'INES avec le respect des libertés individuelles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Guillet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77016

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10113